



---

## DÉCLARATION

---

94/49

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE**

**L'HONORABLE ROY MACLAREN,**

**MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,**

**DEVANT**

**LE CALIFORNIA COUNCIL FOR INTERNATIONAL TRADE**

**SAN FRANCISCO (Californie)**

**Le 9 septembre 1994**

Il y a quelques semaines, j'ai remarqué un article dans le *Journal of Commerce*, dont le titre faisait état de la tiédeur des législateurs californiens à l'égard de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT]. Dans cet article, on pouvait lire — je cite : «Une organisation commerciale internationale de premier plan s'inquiète du fait qu'une puissante délégation du Congrès de la Californie n'accorde pas suffisamment d'attention à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.»

Je comprends que votre groupe a aussi été à la tête d'une délégation de gens d'affaires qui sont allés à Washington pour faire des pressions en vue de l'adoption rapide de mesures législatives visant la mise en application des conclusions de l'Uruguay Round.

Je vous dis : bravo!

Il est rare de voir un groupe du secteur privé faire activement et franchement des pressions en faveur de la libéralisation des échanges. Une intervention de ce genre est la bienvenue. Trop souvent, en effet, nous n'entendons parler que de ceux qui s'opposent à cette libéralisation.

Il faut être fermement attaché politiquement au libre-échange et à ses avantages pour voir au-delà des difficultés qu'il peut soulever à court terme. Il faut se rappeler constamment que la richesse et le niveau de vie élevé dont nous bénéficions, tant aux États-Unis qu'au Canada, sont largement attribuables au système commercial libéral qui s'est mis en place depuis la fondation du GATT, en 1947, un système qui repose sur des règles.

Le système commercial mondial a évidemment fait un grand bond en avant par suite de l'heureux dénouement des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Non seulement les droits de douane ont-ils été réduits d'environ 40 p. 100, mais des domaines nouveaux et importants font maintenant l'objet d'une réglementation commerciale mondiale. Je veux parler du commerce des services, des droits de propriété intellectuelle, de l'agriculture et des textiles.

Grâce à un système de règlement des différends unifié et efficace, tous les pays, grands et petits, auront la possibilité de se faire entendre en cas de dispute. Et nous disposerons d'une Organisation mondiale du commerce [OMC] puissante, qui contribuera à orienter les échanges commerciaux et les investissements vers le siècle prochain.

Les conditions dans lesquelles l'économie mondiale, caractérisée par une interdépendance accrue, pourra prendre de l'expansion comporteront plus d'éléments de certitude, ce qui sera à l'avantage de tous.

Pour ce qui est des États-Unis, on estime qu'annuellement au bout de 10 ans, à la suite des accords du GATT, la croissance économique augmentera de 219 milliards de dollars, que les consommateurs réaliseront des économies de 35 milliards de dollars et que le déficit fédéral diminuera de plus de 20 milliards de dollars.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

Les mesures législatives visant la mise en application des conclusions de l'Uruguay Round doivent être adoptées par un nombre suffisant de gouvernements participants, avant que ces conclusions puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Pour sa part, le Canada entend présenter promptement une loi à cet effet. Nous devrions donc être prêts pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Dans l'Union européenne, une querelle de compétences entre la Commission et certains pays membres pourrait occasionner des retards. Au Japon, on peut s'attendre à une prolongation des débats animés au sujet de la question de l'accès au marché à donner au riz étranger.

Mais de tous les obstacles qui surgissent entre la signature de l'Uruguay Round à Marrakech et la mise en application concrète de l'Organisation mondiale du commerce, les plus importants sont ceux qui se trouvent à Washington. Comme les États-Unis ont la plus grande économie du monde et qu'ils constituent le pivot de l'Accord de l'Uruguay Round, la façon dont le gouvernement américain va aborder la question de la loi de mise en application de l'Accord va déterminer à la fois le moment où les autres pays adopteront des mesures législatives en ce sens et le contenu de ces mesures.

Au Canada, comme dans bien d'autres pays sans doute, nous observons la situation avec inquiétude, car aux États-Unis, les groupes d'intérêts tentent l'un après l'autre de rendre les lois du Congrès captives de leur propre programme. Ce faisant, les groupes d'intérêts menacent justement certains des résultats obtenus après des années de difficultés dans ces négociations qui vont faire date.

Nous nous inquiétons par exemple des mesures législatives de mise en oeuvre qui voient le jour à Washington et qui apporteront des modifications à la loi américaine visant à corriger certaines pratiques en matière de commerce. Dans nos nombreuses représentations auprès des autorités américaines, nous avons souligné comment les changements envisagés vont amener les lois américaines à avoir des effets restrictifs sur le commerce au lieu de les amener à libéraliser les échanges, ce qui est complètement à l'opposé du but des accords de l'Uruguay Round.

La Section 301 nous inquiète également. L'entente sur le règlement des différends à laquelle nous sommes parvenus dans le cadre de l'Uruguay Round est un jalon dans nos efforts communs en vue de renforcer le système commercial fondé sur des règles. À notre avis, les États-Unis ne devraient pas modifier la section 301, qui remet en question leur engagement d'accorder la primauté à l'Organisation mondiale du commerce dans le règlement des différends concernant des secteurs visés par les accords de l'Uruguay Round.

Pour la même raison, nous sommes opposés à des propositions visant le recours à des sanctions commerciales pour la mise en application de normes de travail. Nous estimons en fait que l'Organisation internationale du travail, de concert avec l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques], devrait s'efforcer d'établir un consensus autour d'un certain nombre de normes de travail.

Forcer les pays à discuter maintenant de cette question ranimerait cependant les débats acrimonieux qui ont menacé la conclusion de l'entente de Marrakech au printemps dernier. Cela pourrait entraver les premières démarches hésitantes de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, l'an prochain.

En même temps, nous espérons que l'Administration des États-Unis obtiendra, en vertu de la procédure accélérée, le pouvoir dont elle a besoin pour que le processus de libéralisation des échanges se poursuive.

Ce ne sont pas seulement le Canada et les États-Unis, mais tous les pays qui bénéficieront des futurs accords commerciaux, qu'il s'agisse de l'élargissement de l'ALENA [Accord de libre-échange nord américain] ou d'accords conclus de façon multilatérale, par l'intermédiaire de l'OMC.

En particulier, et par suite de mes récentes rencontres avec des représentants de l'Argentine et du Brésil, je crois fermement que la clause d'accession à l'ALENA devrait être utilisée comme mécanisme de libéralisation des échanges dans l'hémisphère occidental. Je m'inquiète de ce que Washington semble perdre son dynamisme, après avoir préconisé le libre-échange de l'Alaska à la Terre de Feu. Le maintien de l'ambivalence pourrait favoriser le développement d'un ensemble d'accords disparates qui introduiraient le désordre dans l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements.

Le Canada et le Mexique sont disposés à négocier l'adhésion d'autres pays à l'ALENA, le Chili étant celui qui sera vraisemblablement le premier candidat. Mais aux États-Unis, évidemment, le pouvoir accordé en vertu de la procédure accélérée est essentiel à l'accession d'un pays à l'ALENA. Sans ce pouvoir, il est hautement improbable que les partenaires commerciaux des États-Unis, quels qu'ils soient, veuillent négocier un accord que le Congrès serait libre de modifier unilatéralement.

Certaines des préoccupations qu'ont le Canada et la communauté internationale au sujet des mesures législatives de mise en application des conclusions de l'Uruguay Round aux États-Unis se reflètent dans les problèmes que nous avons dans le cadre de l'ALENA lui-même.

Comme nous l'avons vu pour les différends relatifs au bois d'oeuvre et au blé, on observe aujourd'hui une tendance, parmi les groupes de

pression, à dominer l'ordre du jour du Congrès, à exercer des pressions et à obtenir des mesures qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre du droit commercial international.

En dernière analyse, ces mesures nuisent non seulement à vos partenaires commerciaux, mais aussi à l'ensemble du public américain.

Considérons le différend relatif au bois d'oeuvre. Après huit ans d'un débat acrimonieux, huit ans durant lesquels des groupements sectoriels ont épuisé tous les moyens d'appel imaginables, le droit compensateur a finalement été supprimé par Washington. Mais, pendant qu'il était appliqué, des milliers d'Américains ont été contraints de payer plus cher leurs nouvelles maisons, et cela à cause du droit compensateur. Et l'inflation aux États-Unis a été supérieure à ce qu'elle aurait été autrement.

Comme je l'ai dit, le contentieux du bois d'oeuvre a été résolu récemment, à la faveur de la décision finale d'un comité de contestation extraordinaire établi conformément à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis [ALE]. Mais, dans les heures qui ont suivi la décision, certains groupes représentant l'industrie du bois d'oeuvre faisaient pression sur l'Administration pour qu'elle refuse de rembourser les droits injustement perçus, en menaçant une nouvelle fois de mettre en action tout un arsenal de procédures futiles.

Comme dans l'affaire du bois d'oeuvre, nous sommes parvenus à maîtriser – du moins pour l'année en cours – le contentieux du blé. Devant la menace d'une mesure unilatérale de la part des États-Unis, le Canada a consenti à l'entente, mais pas de gaieté de coeur. Nous ne pouvions voir la raison pour laquelle nous devions restreindre le commerce de notre blé, un commerce loyal. Nous avons finalement accepté l'entente parce qu'il était manifeste que les États-Unis, en cas de refus de notre part, allaient prendre des mesures plus radicales contre nos exportations de blé, afin de satisfaire aux exigences locales de certains producteurs de blé américains et de leurs représentants au Congrès.

Des mesures comme celles qui sont provoquées si souvent par tel ou tel petit groupe de mécontents entravent les échanges et les décisions d'investissement, nuisent aux consommateurs et rongent nos relations bilatérales.

La répétition de telles mesures risque de porter atteinte à la valeur même de l'accord. Dans la promotion de l'ALENA, le Parlement canadien avait soutenu que la zone économique élargie donnerait aux entreprises un meilleur accès à un marché nord-américain ouvert de 370 millions de consommateurs. Les barrières tarifaires et non tarifaires ne fausseraient plus ni ne retarderaient le développement économique. Les producteurs seraient mieux en mesure de réaliser leur plein potentiel en déployant leurs activités dans une économie nord-américaine intégrée. La concurrence devenant plus féroce, les

consommateurs pourraient se procurer de meilleurs produits à de meilleurs prix.

Ces objectifs sont pour la plupart en voie de concrétisation. Les échanges entre les partenaires de l'ALENA ont augmenté de plus de 10 p. 100 au cours des six premiers mois de l'application de l'accord, comparativement à la même période l'an dernier. Cela montre que l'ALENA donne des résultats.

Mais comment peut-on concilier notre objectif trilatéral de libéralisation des échanges avec des accrocs tels que les contentieux du blé et du bois d'oeuvre? Ce qui saute aux yeux justement ici, c'est que l'ALENA, et l'ALE avant lui, n'ont pas tout réglé. Je veux parler ici de la réforme des législations relatives aux droits compensateurs et aux droits antidumping.

Le Canada a entériné notre accord bilatéral de libre-échange, et ensuite l'ALENA, précisément parce que nous sommes à la recherche d'un environnement commercial stable. Nous étions disposés à nous mesurer à la concurrence accrue que suppose le libre-échange; nous avons dû parfois nous plier à des ajustements douloureux; et nous avons procédé à notre restructuration afin de pouvoir soutenir la concurrence dans une économie nord-américaine intégrée, tremplin obligé vers la lutte contre une concurrence véritablement mondiale.

Nous avons consenti à ces engagements et à ces sacrifices, et nous avons amélioré notre compétitivité; nous voulons aujourd'hui que l'accord de libre-échange fonctionne.

Il ne fonctionnera pas si les industries des trois pays continuent de vouloir bloquer les exportations en prenant des mesures compensatrices ou antidumping.

Cet aspect est pour nous très important. C'est la raison pour laquelle, avant de nous joindre à l'ALENA, nous avons insisté pour que des groupes de travail trilatéraux explorent des solutions pouvant conduire, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1996, à une réforme des lois sur les recours commerciaux.

L'Uruguay Round a permis de faire des progrès considérables sur la question des subventions et des droits compensateurs. Dans l'hypothèse où la loi américaine de mise en oeuvre est un fidèle reflet de l'entente qui en est issue, elle constituera un bon point de départ pour le groupe de travail trilatéral chargé de la question des subventions. Mais il reste encore bien plus à faire sur la question des mesures antidumping.

Dans l'examen de cette question, nous aurions intérêt à nous inspirer de la démarche européenne. Entre les membres de l'Union européenne, les lois antidumping ont été éliminées. À l'égard des pays non membres, un seul régime antidumping est appliqué.

De la même façon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont convenu de considérer comme commerce intérieur tous les échanges effectués à l'intérieur de leur zone de libre-échange.

Dans un marché nord-américain intégré, où les entreprises ont rationalisé leur production à l'échelle nord-américaine, la notion de «branche de production nationale» n'a probablement plus sa place. Ne devrions-nous pas étudier les répercussions du mode de fixation des prix sur l'ensemble du marché continental? Ou suffirait-il de revoir les définitions, les seuils et les mécanismes prévus dans les lois antidumping actuelles?

Voilà les questions auxquelles il faut répondre en priorité. Nous devrions encourager les entreprises à tirer parti d'un marché nord-américain intégré, non les pénaliser parce qu'elles cherchent à l'exploiter.

Si vous souscrivez à la logique de cet argument, je vous demande alors de faire tout ce que vous pouvez pour que progressent les travaux de ces groupes de travail trilatéraux sur les recours commerciaux, après votre louable insistance en faveur d'un projet de loi «sans réserves» sur la mise en oeuvre des accords issus de l'Uruguay Round.

La mondialisation des marchés a produit des tensions et des contraintes dans presque tous les pays. Les enjeux de la mondialisation ne sont pas simplement économiques, ils sont également sociaux, technologiques, environnementaux et politiques. À mesure que les économies deviennent plus intégrées, les intérêts locaux font pression sur les gouvernements nationaux afin d'obtenir des privilèges qui leur soient propres, et cela au détriment des engagements pris en faveur du libre-échange.

Trop souvent, de puissants joueurs voient les négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales comme des manoeuvres effectuées, dans une guerre à somme nulle, en vue d'accaparer les emplois, la croissance et la technologie – un combat réservé aux plus aptes économiquement. Cela conduit à des politiques commerciales protectionnistes, qui donnent à court terme l'apparence d'un gain au niveau local, mais qui à long terme font obstacle au progrès national et international, à la croissance et à la prospérité.

Trop souvent, les principes et les avantages à long terme du libre-échange sont oubliés. On fait trop vite abstraction de la situation d'ensemble.

Je suis très heureux de me trouver parmi un groupe de personnes qui n'ont pas oublié.

Merci.